

Circulation alternée en Île de France Le Flex Fuel enfin exempté !

Paris, 16 septembre 2014 – Les véhicules flex fuel, roulant au Superéthanol E85, peuvent désormais circuler les jours de circulation alternée en Île de France.

Une reconnaissance du bénéfice environnemental des véhicules Flex Fuel

L'ampleur des récents pics de pollution en Île de France a conduit les pouvoirs publics à recourir, en mars dernier, au **dispositif de circulation alternée**.

Bien entendu, certains véhicules disposent d'une dérogation pour rouler quel que soit leur plaque d'immatriculation tels que les transports en commun, les taxis et les véhicules de secours. Par ailleurs, les **véhicules dits « peu polluants par construction »** peuvent également circuler sans contrainte pendant ces journées.

Depuis un arrêté préfectoral daté du 7 juillet 2014, les véhicules Flex Fuel figurent sur cette liste. Cette disposition reconnaît **l'impact positif du Superéthanol E85 et la technologie Flex Fuel sur l'environnement**. Rouler au Superéthanol E85 permet en effet de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre **de plus de 50% par rapport à l'essence** ordinaire. Le Superéthanol E85 permet aussi de réduire la pollution locale : baisse des émissions d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone et de particules avec le Superéthanol E85 par rapport à l'essence.

Superéthanol E85 : Non seulement plus propre, mais en plus moins cher !

Le Superéthanol E85 est un carburant essence produit à partir de **végétaux**. Il contient entre **65% et 85% de bioéthanol**, le complément étant de l'essence Sans Plomb 95. L'usage du Superéthanol E85 est réservé aux véhicules essence équipés de la **technologie Flex Fuel**. Les moteurs de ces véhicules sont conçus pour rouler indifféremment au Superéthanol E85, au SP95-E10, au SP95 et au SP98.

Introduit en France en 2007, le Superéthanol E85 est disponible aujourd'hui dans près de **500 stations-service en France**. C'est le carburant essence le plus économique permettant de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Superéthanol E85 est en effet vendu **en moyenne 0,85 €/l**. Chaque litre d'essence remplacé par du Superéthanol E85 représente, pour l'automobiliste, **une économie de 30 à 40 centimes**. Pour un kilométrage annuel moyen de 12 700 km, c'est environ **500 € économisés chaque année** en faisant le choix du Superéthanol E85*. A noter également qu'une voiture FlexFuel ne coûte pas plus cher à l'achat qu'un véhicule essence classique.

* Source : Carbeo.com (septembre 2014)

Retrouvez toutes les stations-service distribuant du Superéthanol E85 sur :

- la [carte en ligne](#) des stations E85 (site Collective du Bioéthanol : bioethanolcarburant.com)
- l'application [iPhone](#) & [Android](#) : **Mes Stations E85**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MES STATIONS E85

LOCALISEZ TOUTES LES STATIONS DISTRIBUANT DU E85 DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

MES STATIONS E85

SUPERETHANOL E85

A propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol comprend l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France jusqu'à 5% dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol E85.

Pour en savoir plus : www.bioethanolcarburant.com

Contacts presse :

Mathilde FOLLIOU
01 44 90 87 42 / 06 20 39 05 48
E-mail : mathilde.f@tmarkoagency.com

Eve-Marie LAPORTE
01 44 90 83 41 / 06 46 23 70 79
E-mail: eve-marie.l@tmarkoagency.com